



Édito

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
Par arrêté en date 27 septembre 2018, Madame la Préfète de l'Ariège a signé l'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle d'Aulos-Sinsat.
La commune nouvelle, dénommée «Aulos-Sinsat» est créée depuis le 1^{er} janvier 2019, son siège est situé à la mairie de Sinsat.
Jusqu'aux prochaines élections municipales de 2020, le conseil municipal de la nouvelle commune est composé de l'ensemble des membres en exercice des conseils municipaux des communes fondatrices.
Au sein de la commune nouvelle est créée la commune déléguée d'Aulos et la commune déléguée de Sinsat, reprenant les limites territoriales des anciennes communes.
Les horaires d'ouverture au public des 2 mairies sont maintenues et donc à la disposition de l'ensemble des habitants de notre commune nouvelle.
Dans ce premier bulletin de la commune nouvelle, vous trouverez les informations sur la vie de notre commune nouvelle, des articles d'information et bien sûr les festivités de cet été.
Les modalités du nouvel adressage vous sont aussi présentées pour un bon acheminement du courrier.
Une refonte du site internet de la commune de Sinsat est en cours mais reste accessible à tous pour les informations de la commune nouvelle.

Bonne lecture et bon été à toutes et à tous,

Karine Orus Dulac
Maire

Jean Yves Cencigh
Maire délégué

Sommaire

Souvenirs d'un conseiller.	p.3
Les actualités de la communauté de communes de la Haute-Ariège.	
La commune nouvelle : conséquence sur l'adresse postale	p.5
Travaux sur la commune nouvelle	p.6
Rappel sur vos projets de travaux	p.7
Informations sur le ramassage des déchets	p.8
Informations pratiques	p.10
Etat civil	p.12
Infos utiles	p.10
Programme de la fête de Sinsat	p.13

Souvenirs d'un conseiller

Êtes- vous Ariégeois ?

Peut-être pas de naissance mais d'adoption et de cœur, oui !

Après une carrière de quarante-cinq ans qui me vit passer une thèse de Physique, enseigner dès sa création à l'Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse (INSA), y assumer des responsabilités et faire en prime une escapade de deux ans au Venezuela, je réorganisais complètement ma vie à la retraite et m'installais à Aulos en l'an 2000, séduit par la masse imposante du Quié qui domine ma maison et donne à notre village un faux air de haute montagne.

Ce n'est qu'en 2006 qu'à l'instigation du maire, je fis partie du conseil municipal d'Aulos. Tout se passait alors sans problème, il y avait une seule liste dans cette commune de 46 électeurs et je ne me souviens pas de véritable conflit.

Cela faisait déjà six ans que j'étais citoyen d'Aulos, des années consacrées à la transformation de ma maison et à la découverte de notre montagne, ski à Beille, pêche et parfois camping dans nos lacs. Le plus enrichissant a sans doute été la possibilité de m'intégrer davantage dans le village, en me liant avec de nouveaux collègues et amis.

Il y avait d'abord mon voisin, José De Carvalho, patriarche d'une famille nombreuse portugaise et qui était et reste un peu la mémoire du village. Il se souvient parfaitement des cinquante dernières années, d'anciens habitants et de travaux auxquels il avait même participé comme l'installation de l'eau dans la commune à partir d'une source qui nous alimentait. Je n'eus que des relations très cordiales avec lui, comme avec les membres de sa famille qui n'hésitèrent pas à m'aider pour mon installation.

C'est souvent devant un whisky ou un gin tonic que je retrouvais l'adjoint au maire Anthony, dont le dévouement et la loyauté étaient exemplaires, et avec qui se noua une véritable amitié. Nous nous retrouvions souvent pour commenter l'actualité et les diverses péripéties que connaît notre commune. Notre maire Jean-Yves nous rejoignait souvent, malgré un emploi du temps particulièrement chargé.

C'est tout près de chez Anthony que résidait la famille d'Hélène Gayard, élue elle aussi au conseil municipal. Hélène est une « Aulosienne » de vieille souche, son fils ayant même été maire du village. C'est une forte personnalité qui défend ses idées avec beaucoup d'énergie, et malgré une sévère déficience visuelle elle continuait à peindre ; un de ses tableaux orne d'ailleurs un mur de ma maison. Son époux, Robert Gayard, était aussi un personnage. Déporté en Allemagne à l'âge de 18 ans au cours d'une rafle du 14 décembre 1943, il connut les camps de Buchenwald et de Blankenbourg dont il réchappa avant de se retrouver en Suède en mai 1945 (en très mauvaise santé) après avoir été libéré par la croix rouge suédoise. Robert Gayard me donna les deux fascicules de mémoires qu'il avait rédigés : « Histoire d'une déportation » et « Histoire du camp de concentration de Blankenbourg et de son évacuation ». Il nous a quitté à l'âge de 93 ans le 20 novembre 2018. Depuis, je n'ai

pas revu Hélène qui a de graves problèmes de santé.

De nouvelles amitiés se sont consolidées par la suite, en particulier avec Béatrice et Patrick Jamet qui se dévouent beaucoup aujourd'hui pour l'animation de notre commune, qu'il s'agisse de la décoration du village pour les fêtes de Noël ou de l'organisation de repas de fêtes à base de paëlla ou de grillades.

Les élections municipales de 2013 se firent avec moins de sérénité. Évitant toute polémique, je dirai simplement ici que les péripéties qui s'ensuivirent ne firent que renforcer les liens entre le maire et les élus.

Puis ce fut avec enthousiasme que je m'associais au projet de fusion avec la commune de Sinsat et je suis heureux de participer jusqu'à la fin de mon mandat aux travaux de la commune nouvelle. Cela me donna l'occasion de me lier avec de nouveaux voisins et même avec le frère d'un de mes plus anciens élèves de l'INSA.

Après avoir été conseiller d'Aulos pendant douze ans, me voici donc pour quelques mois conseiller d'Aulos-Sinsat.

Jean Faget

Les actualités de la Communauté de communes de la Haute Ariège

La communauté de communes a publié en avril dernier son bulletin d'information sur les actions et les compétences de la communauté de communes, des exemplaires sont encore disponible en mairie.

Par ailleurs, pour vous informer régulièrement vous disposez du site internet <https://www.cc-hauteariege.fr> sur les services et les actions de notre communauté de communes.

Vous y trouverez le projet communautaire pour notre territoire et toutes les actualités sur les compétences de la communauté de communes :

- le développement économique et touristique,
- l'éducation enfance jeunesse,
- les solidarités,
- l'aménagement du territoire.

La commune nouvelle : conséquences sur l'adresse postale

La création au 1^{er} janvier 2019 de la commune nouvelle d'AULOS-SINSAT entraîne pour les habitants un changement de leur adresse postale.

La ligne concernant le code postal et le nom de la commune devra donc être renseignée comme suit : **09310 AULOS-SINSAT**

Une adresse postale peut contenir 6 lignes au maximum. Les habitants peuvent donc inscrire le nom de la commune « historique » puis le code postal et le nom de la commune nouvelle.

Attention ! À noter que les courriers envoyés uniquement à destination de l'une des communes historiques (SINSAT ou AULOS) continuent de parvenir aux habitants.

Exemples Avant/Après :

M. Paul DUPONT
12, route de Padalis
09310 SINSAT

M. Paul DUPONT
12, route de Padalis
SINSAT
09310 AULOS-SINSAT

Mme Marie DURAND
5 rue de Coldenix
09310 AULOS

Mme Marie DURAND
5, rue de Coldenix
AULOS
09310 AULOS-SINSAT

LES TRAVAUX SUR LA COMMUNE NOUVELLE

Travaux réalisés (fin 2018-début 2019) :

Travaux de la traversée du Chemin de l'église : 4 440,00 € T. T. C

Panneaux pour extinction de l'éclairage public : 529,14 € T. T. C

Marquage au sol : 828,00 € T. T. C

Goudronnage du Village d'Aulos : 30 000,00 € T. T. C.

Travaux à réaliser pour 2019 et début 2020 :

Goudronnage Quartier Vexane du Passadou : 12 165,00 € T. T. C

Nettoyage du Ruisseau des Lumières (partie communale) : 1 140,00 € T. T. C

Goudronnage cimetière : 27 492,00 € T. T. C

Adressage commune déléguée d'Aulos : 1 500,00 € T. T. C

Travaux en cours de réalisation :

Réhabilitation des appartements du Moulin : 272 245,11 € H. T. Ces travaux sont pris en charge par l'assurance de la commune en totalité déduction faite des subventions pour la toiture en ardoises.

Tous ces travaux ont fait l'objet de demande de subventions auprès de l'État, du Conseil Départemental et du Conseil Régional :

Conseil Départemental : au titre du FDAL : 14 438,00 € (Nettoyage du Ruisseau des Lumières, Goudronnage du Quartier Vexane du Passadou, du cimetière, le marquage au sol, les panneaux pour l'extinction de l'éclairage public et la traversée du Chemin de l'église).

État au titre de la DETR : 9 404,00 € (goudronnage du cimetière)

Pour la toiture du Moulin en ardoises à pureau dégressif :

Conseil Départemental 6 963,50 €

Conseil Régional Occitanie : 6 963,50 €

Rappel sur vos projets de travaux !

Qu'il s'agisse d'un changement de toiture, de la création d'une ouverture, d'une véranda, d'un abri de jardin, d'une extension, de la transformation d'une grange en habitation,.., toute construction de quelque nature qu'elle soit ou tous travaux modifiant l'aspect actuel d'une construction sont soumis à autorisation d'urbanisme : **permis de construire ou déclaration préalable.**

Ne pas respecter cette règle peut avoir des conséquences graves. Ces formalités permettent de garantir que les travaux seront sans incidences pour la sécurité publique, que les équipements publics (eau, électricité, assainissement...) pourront répondre aux usages souhaités, et prévenir tout conflit d'usages avec le voisinage du fait du non-respect des règles d'urbanisme.

Il s'agit également de veiller à l'intégration architecturale des projets dans le tissu urbain. En conséquence si vos travaux réalisés en infraction sont relevés par l'autorité compétente – Mairie, Gendarmerie, Direction départementale des Territoires – et qu'ils ne peuvent pas être régularisés. Il s'agit d'un délit qui fera l'objet d'un procès-verbal d'infraction.

Si vos travaux paraissent régularisables, une mise en demeure pourra vous être signifiée conjointement à l'établissement d'un procès-verbal.

Si l'instruction du dossier déposé après la mise en demeure révèle qu'il n'est pas conforme et pas régularisable, le tribunal correctionnel saisi du procès-verbal vous condamnera à démonter tout ce que vous aurez construit et à remettre les choses en l'état telles qu'elles étaient avant.

Pour éviter d'en arriver là, lorsque vous envisagez des travaux et avant de les commencer, il est donc important de déposer un **dossier de demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la mairie qui le transmettra à la Direction Départementale des Territoires pour instruction.**

La délégation Territoriale du Pays de Foix Haute-Ariège peut répondre à vos interrogations relatives aux demandes d'autorisations d'urbanisme tous les matins de 9h à 12h sur rendez- vous pris en appelant le 05.61.02.32.13.

Information sur le ramassage et le tri des déchets

Depuis le 1^{er} mai, la communauté de communes de la Haute-Ariège a recruté Madame Marie Pierre Cruège responsable de la réduction et du tri des déchets.

Le rôle de cette personne sera de mettre en place une stratégie d'objectifs et de communication pour diminuer et améliorer le tri de nos déchets afin d'éviter la « mise en décharge » à Manses dont la capacité n'est bien sûr pas extensible dans le temps.

En effet, la communauté de communes assure, pour le compte de nos communes, la collecte et le ramassage des déchets, et adhère au SMECTOM du Plantaurel pour leur traitement.

Pour diminuer le volume des déchets et respecter les nouvelles obligations réglementaires nationales, la mise en œuvre d'une redevance incitative est en cours d'étude au SMECTOM pour être effective en 2020.

Aussi, il est important que chacun fasse des efforts dès à présent pour réduire son apport de déchets dans les containers et les « sacs noirs ».

La communauté de communes va donc entreprendre ce travail important pour notre vie quotidienne et notre environnement.

A toutes fins utiles, nous vous rappelons ci-dessous les horaires de la déchèterie et les jours de ramassage des ordures ménagères et « sacs jaunes » :

Le ramassage des ordures ménagères sur :

La commune déléguée d'AULOS se fait le lundi matin,

La commune déléguée de SINSAT se fait le mardi matin.

Ramassage des sacs jaunes (déchets recyclables) :

AULOS et SINSAT : le mercredi matin.

Je vous rappelle que les sacs « jaunes » sont à mettre uniquement la veille au soir du passage près des containers.

Les sacs « noirs » sont à mettre uniquement dans les containers prévus à cet effet et pas à côté !

Le ramassage des encombrants se fait le jeudi des semaines impaires.

Il faut que vous contactiez les services techniques de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège pour les prévenir : 05-61-64-41-77.

Vous pouvez les appeler jusqu'au mercredi midi avant le jour de la collecte.

Rappel : HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE D'UNAC

Coordonnées de la déchèterie :

ZAC Lape
09250 UNAC

Tél : 05-61-64-40-37

La déchèterie est ouverte toute l'année.

Du 1^{er} novembre au 31 mars :

Du lundi au vendredi de 9h à 11h50 et de 14h à 17h20.

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

Du lundi au vendredi de 9h à 11h50 et de 14h à 17h45.

Les samedis matins uniquement en saison estivale :

9h à 11h50.

Quelques informations pratiques

L'ambroisie

Cette plante invasive commence à s'implanter en Ariège. Si la plante elle-même, ne présente aucun danger, son pollen est hautement allergène (rhume, toux, conjonctivite et même asthme chez les personnes sensibles). Elle fleurit en juillet/août et son pollen se dissémine vers août/septembre.

Elle doit être arrachée avant floraison (un arrêté préfectoral a été signé en ce sens).

Pour la reconnaître vous trouverez une description dans les pages qui suivent. En cas de doute vous pouvez obtenir des informations sur www.ambroisie.info ou contact@signalement-ambroisie.fr ou le 0 972 376 888



Le moustique tigre

Repéré en Ariège, le territoire de ce moustique s'étend de plus en plus.

Contrairement aux autres moustiques celui-ci peut être le vecteur de maladies graves comme le Chikungunya ou la Dengue. Pour cela il faut qu'il ait piqué une personne déjà contaminée : cela peut être le cas lorsqu'une personne est de retour de voyage dans un pays où une de ces maladies circule.

Soyez vigilants si vous revenez d'un voyage en zone tropicale : consultez un médecin en cas de fièvre brutale et de douleurs articulaires et de courbatures.

Aussi pour éviter au maximum la reproduction de cet insecte la page suivante décrit les actions à mener.

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

Nom commun Nom scientifique	Moustique tigre Aedes albopictus
Taille	5 - 10 mm
Origine	Asie
Particularité	Rayé blanc et noir
Longévité	1 mois
Cycle de reproduction	Jusqu'à 150 œufs par ponte et par femelle
Localisation	En France depuis 2004 avec une progression rapide (présence en 2015 dans 31 départements)



COMMENT ÉVITER SON DÉVELOPPEMENT ?

C'est sur notre terrain que tout commence. Le moustique tigre se développe dans l'eau, même dans les plus petites quantités. Toute eau calme doit être surveillée, vidée ou renouvelée. C'est en adoptant tous ensemble et régulièrement quelques gestes simples pour lui bloquer l'accès à l'eau que nous gagnerons le match.



L'ASTUCE!
Pour être tranquille tout l'été, mettez du sable dans les coupelles de vos pots de fleurs. Ainsi, vos soucoupes conservent l'humidité sous vos plantes sans devenir des gîtes larvaires pour les moustiques tigres.

LE CYCLE DE DÉVELOPPEMENT



État-civil 2018-2019 :

Commune déléguée d'AULOS

Décès :

20/11/2018 : Mr GAYARD Robert

24/02/2019 : Mr RIVIÈRE Camille, Edmond

Commune déléguée de SINSAT :

Décès :

13/04/2018 : Mme PEGORARO épouse BALS Odette, Jeanne

26/04/2018 : Mr LAGUERRE Éric, Joël

20/05/2018 : Mr COREDO René, Georges

03/11/2018 : Mr SAFFON Claude, Auguste, Pierre

PACS :

1^{er} avril 2019 : Madame REY Evelyne et Monsieur RENARDET Hugues.

Infos Utiles

Heures d'ouverture de la Mairie de la Commune déléguée d'AULOS :

Lundi de 14h00 à 17h00 fermée au public-Accueil téléphonique uniquement,
Mardi et Jeudi de 14h à 17h00 avec accueil du public.

Heures d'ouverture de la Mairie de la Commune déléguée de SINSAT :

Lundi de 8h00 à 12h00 avec accueil du public de 10h00 à 12h00,
Jeudi de 8h00 à 12h00 fermée au public-Accueil téléphonique uniquement,
Jeudi de 14h00 à 18h00 avec accueil du public.

Vous pouvez retrouver des informations sur le site de la commune :

www.mairiesinsat.fr

Programme de la fête de Sinsat le 10 et 11 Août 2019

Samedi 10:

16h – Au moulin : démonstration de voitures télécommandées par Clément

20h30 – Repas : Jambon à la broche et sa garniture, entrée et dessert compris

22h – Bal

Dimanche 11:

11h45 – Messe

12h15 – Dépôt de gerbe au monument aux morts

12h30 – Apéritif concert

15h – Inscription au concours de pétanque

15h30 – Début des parties

18h – Bal

20h – Rencontre autour d'une grillade

Tirage de la loterie et remise des lots

22h – Reprise du bal